Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260409-260406-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

Arrondissement
de GUINGAMP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-04-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15 ***Convocations le 2/4/2026***
Votants : 15

Objet : Délégués communaux - référents

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - A.MEHEUT - L.TURBAN - C.LE GRAET - M.JEAN - J.MARIETTE - A.GAUTIER T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Secrétaire de séance : S.L'HOSTELLIER

Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) appelés à siéger au SDE.

Monsieur LECOQ Dominique, candidat au poste de titulaire, et Monsieur BANIEL Christophe, candidat au poste de suppléant, à l'unanimité, ont été respectivement proclamés délégués titulaire et suppléant pour représenter la commune au sein de ce syndicat.

Syndicat Intercommunal de Voirie et d'Aménagement Public (SIVAP)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à l'élection des délégués (2 titulaires et 2 suppléants) appelés à siéger au SIVAP de Quintin.
Monsieur LECOQ Dominique et Monsieur BERTHAUD Tony, candidats aux postes de titulaires, à l'unanimité, ont été proclamés délégués titulaires pour représenter la commune au sein de ce syndicat.
L'élection des deux délégués suppléants, réalisée dans les mêmes conditions, a donné le résultat suivant :
Monsieur BANIEL Christophe et Monsieur NICOLAS Cyril, candidats aux postes de suppléants, à l'unanimité, ont été proclamés délégués suppléants pour représenter la commune au sein de ce syndicat.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260409-260406-DE

Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc (ALEC)

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat se donne pour objet de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique, en encourageant et en accompagnant localement la transition énergétique au sein des collectivités adhérentes.
Le représentant de la commune est l'interlocuteur de l'ALEC pour toutes les actions de l'agence sur la commune. (CEP, questions liées à la gestion du patrimoine...)
Monsieur le Maire informe qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué appelé à siéger à l'ALEC.
Monsieur BANIEL Christophe, candidat, à l'unanimité, a été proclamé délégué titulaire pour représenter la commune au sein de l'association.

Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont l'objet est d'améliorer les conditions de vie des agents territoriaux et de leurs familles par le biais d'une offre diversifiée de prestations sociales (aides, secours, prêts, loisirs, culture, etc.). L'adhésion de la commune de Plouvara au CNAS, actée par délibération antérieure, implique la désignation de représentants pour siéger au sein de ses instances et assurer le relais entre la collectivité, les agents bénéficiaires et le CNAS.

Conformément aux statuts du CNAS et aux dispositions légales encadrant l'action sociale dans la fonction publique territoriale, il est nécessaire de procéder à la désignation :

1. **D'un délégué élu**, membre de l'organe délibérant, chargé de représenter la collectivité auprès du CNAS et de participer aux assemblées départementales et nationales ;

2. **D'un délégué agent,** choisi parmi le personnel bénéficiaire, dont la mission consiste à promouvoir les prestations du CNAS, conseiller les agents et assurer la gestion administrative des adhésions.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer l'accompagnement social des agents territoriaux de Plouvara, en cohérence avec les principes d'équité et de solidarité qui guident l'action publique locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide la proposition de Monsieur le Maire et désigne :

- Madame Stéphanie L'HOSTELLIER, adjointe déléguée au personnel, pour le collège des élus
- Madame Violette BOSCHER, secrétaire général de mairie, pour le collège des agents.

Correspondant défense

La délégation militaire départementale demande la désignation d'un correspondant défense qui sera l'interlocuteur des autorités militaires du département et le correspondant des administrés pour toutes questions relatives à la défense.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne, Madame GAUTIER Aurore au rôle de correspondant défense.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260409-260406-DE

Référent sécurité routière

Les collectivités locales jouent un rôle prépondérant dans le domaine de la sécurité routière au titre de la gestion de la voirie, de la réglementation de la signalisation routière, de la police de stationnement et d'actions d'information et de prévention.
Chaque collectivité locale doit désigner un élu référent sécurité routière pour lutter contre l'insécurité routière en s'appuyant sur un réseau dédié à cette politique publique.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame GAUTIER Aurore, référent sécurité routière.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Stéphanie L'HOSTELLIER